



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## allocation aux adultes handicapés

Question au Gouvernement n° 409

### Texte de la question

#### MESURES EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

M. le président. La parole est à M. Georges Colombier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.  
M. Georges Colombier. Madame la secrétaire d'État chargée de la solidarité, les personnes en situation de handicap interrogent à chaque instant notre société en ce qu'elle a de plus profond : ses valeurs de courage et de dignité.

Un grand nombre de personnes handicapées n'ont pour vivre que l'allocation adulte handicapé ou l'allocation de solidarité aux personnes âgées. Le montant actuel de l'allocation adulte handicapé n'est que de 628,10 euros par mois : il est donc très inférieur au seuil de pauvreté fixé par l'organisme Eurostat - 817 euros par mois. Avec un tel niveau de ressources, inférieur au seuil de pauvreté, les personnes handicapées rencontrent d'importantes difficultés pour se loger, se nourrir, voire, parfois, se soigner, tant ce montant est dérisoire par rapport aux charges qui sont les leurs.

Certes, la loi de 2005 a permis d'importantes avancées. Toutefois, il reste beaucoup à faire.

Le Président de la République s'est engagé à revaloriser l'allocation adulte handicapé de manière significative et échelonnée, afin de permettre aux personnes en situation de handicap de vivre dignement. La précarité des conditions de vie des personnes handicapées est malheureusement une réalité. Il est de notre devoir d'apporter des réponses justes à des situations très difficiles.

Les associations, qui effectuent un travail remarquable, et les personnes handicapées demandent une augmentation substantielle de l'allocation adulte handicapé, de l'allocation de solidarité aux personnes âgées et du minimum des pensions d'invalidité, afin que puisse être instauré un revenu minimum individuel d'existence égal au SMIC pour les personnes qui, en raison de leur handicap ou de leur maladie, ne peuvent accéder à un emploi et conjuguent pauvreté avec handicap ou maladie.

Madame la secrétaire d'État, pouvez-vous nous préciser les mesures que vous comptez mettre en oeuvre pour répondre aux attentes légitimes des personnes handicapées et pour atteindre l'objectif d'une augmentation de 25 % en fin de quinquennat ?

M. le président. La parole est à Mme Valérie Létard, secrétaire d'État chargée de la solidarité.

Mme Valérie Létard, *secrétaire d'État chargée de la solidarité*. Convaincu que la politique du handicap doit être une priorité de la politique de la nation, le Président de la République a annoncé hier à Tarbes ses ambitions en matière de revalorisation des prestations comme d'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap. Sa promesse sera tenue : ainsi, le montant de l'allocation adulte handicapé sera revalorisé de 5 % dès le 1er septembre prochain.

Mais il souhaite aller bien au-delà en se penchant sur le sort des 250 000 personnes qui sont, aujourd'hui, reconnues comme travailleurs handicapés, mais ne peuvent accéder à l'emploi : c'est pourquoi il s'est engagé à mener dès à présent une politique ambitieuse en matière d'accès à l'emploi des personnes handicapées. Le 10 juin prochain il présidera une Conférence nationale sur le handicap, au cours de laquelle il présentera un pacte national pour l'emploi des personnes handicapées et une série de mesures visant à aider les personnes handicapées qui, malheureusement, ne peuvent aujourd'hui accéder à un emploi : création de places supplémentaires ou amélioration du reste à vivre des personnes hébergées en établissement. Toutes ces questions, je le répète, seront abordées. Cela montre bien que le Président de la République et le

Gouvernement, autour de M. Fillon, font aujourd'hui de cette préoccupation un axe stratégique prioritaire de leur politique. C'est un projet présidentiel, qui est porté par l'ensemble du Gouvernement : pas un ministre ne se désintéresse de la question et nous serons au rendez-vous pour défendre les plus fragiles, qui nous écoutent aujourd'hui et à qui nous devons la solidarité : c'est l'affaire de tous, que nous soyons de gauche ou de droite ! Le Gouvernement, en tout cas, sera présent ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Colombier](#)

**Circonscription :** Isère (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 409

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Solidarité

**Ministère attributaire :** Solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 27 mars 2008